**648** (2017-2018) — Nº 6

# PARLEMENT

## DE LA

# COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

25 JUIN 2018

# PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018(1)

# AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMATIQUE, DU CONTÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR **MME PATRICIA POTIGNY.**

(1)Voir Doc. n°648 (2017-2018) n°1 à 5.

# TABLE DES MATIÈRES


| | | |
|---|---|---|
| **1** | **Exposé de M. le ministre-président Demotte** | **3** |
| **2** | **Discussion générale** | **5** |
| **3** | **Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission** | **6** |
| **4** | **Votes** | **6** |

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné, au cours de sa réunion du 25 juin 2018(2), le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 648 (2017-2018) n°1).

## 1 Exposé de M. le ministre-président Demotte

Pour rappel, le budget initial 2018 prévoyait un déficit de 221,5 millions d'euros en termes de SEC, sur un budget global de près d'11 milliards.

Comme le ministre-président a eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises depuis le début de cette législature, pour le Gouvernement, une politique d'austérité n'est pas la réponse à apporter aux nombreux défis à relever.

À l'initial 2018, il avait donc été décidé de maintenir l'ensemble des mesures d'économies transversales et de réduction du déficit mises en œuvre dès 2015 mais de poursuivre parallèlement le soutien apporté aux mesures porteuses de progrès social, dans les compétences clefs pour l'avenir des Wallons et des Bruxellois et singulièrement des jeunes.

Soutenu par une amélioration des recettes et animé d'une volonté de redéploiement de l'institution communautaire, le Gouvernement avait alors opté pour un investissement important, de 158 millions d'euros, dans la confirmation d'engagements pris, ainsi que dans des politiques nouvelles.

83 millions d'euros étaient ainsi consacrés à la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Par ailleurs, ce redéploiement concernait également :

— l'enseignement supérieur, pour 21,5 millions ;

— la recherche, à hauteur de 8 millions ;

— 15 millions pour un nouvel accord avec le secteur non marchand ;

— ou encore le refinancement de l'aide à la jeunesse, avec une nouvelle phase de plus de 11 millions d'euros.

L'ajustement 2018 confirme cette volonté du Gouvernement de continuer à soutenir les réformes entamées et de respecter ses engagements.

Malgré quelques éléments conjoncturels moins favorables par rapport à l'initial – la détérioration du solde brut de 7 millions d'euros et des corrections SEC techniques de 5 millions -, les travaux du conclave ont pu s'appuyer sur des résultats positifs en termes SEC des organismes présents dans le périmètre, en hausse de 18 millions.

Ces rééquilibres ont permis au Gouvernement de maintenir le solde de financement SEC à 221,5 millions, tout en dégageant une capacité d'investissement de 6 millions, à réinjecter dans des corrections et politiques prioritaires.

Parmi celles-ci, on peut relever à titre d'exemples :

— la réforme du mécanisme de rétrocession–péréquation pour le secteur des crèches (ONE), afin d'améliorer le système de solidarité existant entre les milieux d'accueil,

— la poursuite du rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs du fondamental,

— des initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur,

— le renforcement du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes,

— un soutien aux fédérations sportives qui intègrent de nouvelles disciplines,

— ou l'augmentation du forfait horaire pour les opérateurs de formation.

(2) **Ont participé aux travaux de la commission :**
M. Dermagne, Mme Gahouchi, M. Luperto, M. Martin, M. Onkelinx, Mme Targnion
Mme Bertieaux, M. Brotchi (Président), M. Destexhe, Mme Potigny, M. Van Goidsenhoven
Mme Moinnet (en remplacement de M. Fassi-Fihri), M. Prévot
**Ont assisté aux travaux de la commission :**
M. De Bock, Mme Jamoulle, Mme Ryckmans, Mme Vienne, membres du Parlement
M. Demotte, Ministre-Président
Mme Van Bladel, attachée de presse de M. le ministre-président Demotte
Mme Tabbara, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte
M. Solimando, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Demotte
M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS
M. Bosson, collaborateur du groupe MR
Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
M. Caillet, collaborateur du groupe cdH

Tout ceci sera expliqué en détail dans chacune des commissions.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles maintient donc le cap, en gardant la maîtrise de son objectif de -221,5 millions de solde SEC et ce, sans que cela ne déstabilise la santé financière de l'institution ni ne remette en question les réformes engagées.

Mais, par ailleurs, il continue de plaider auprès de l'Europe pour plus de flexibilité dans la comptabilisation en termes SEC des coûts et des investissements - même « immatériels » - liés aux réformes structurelles profondes que nous menons, notamment via le Pacte d'excellence.

Toutes les explications sur les mouvements opérés sont reprises en détail dans les documents parlementaires. Il s'agit, en outre, essentiellement d'un ajustement technique en ce qui concerne ses budgets spécifiques. Le ministre-président se centrera les mouvements les plus importants.

A la DO 01 :

Le ministre-président explique qu'il a proposé l'indexation, sur base de l'évolution de l'indice santé, des dotations de fonctionnement du Parlement et du Médiateur.

A la DO.06 relative aux crédits de cabinet et charges liées au Gouvernement :

Sur proposition de la direction générale des Infrastructures, une série de mouvements ont été effectués au sein du programme d'activité 91 de la DO 06 – loyers et frais de fonctionnement - afin de faire correspondre au mieux les montants inscrits aux besoins réestimés pour 2018.

Les augmentations sont entièrement compensées au sein du programme, sauf celle de l'AB 12.06.91 puisqu'elle est la conséquence de l'indexation du loyer.

A la DO.11 et donc les dépenses du Secrétariat général et à la DO.14 relatives aux Relations internationales :

La majorité des mouvements intervenus sont entièrement compensés au sein des crédits du Ministre-Président, entre la DO 11 et la DO 14.

Au sein du programme 3, l'AB 33.10.31 est réduite au total de 466 000 euros, tant en crédits d'engagement que de liquidation.

Cette diminution permet de compenser les différentes augmentations constatées sur les autres AB, à savoir :

A la DO 11 :

— L'inscription d'un crédit de 100 000 euros sur un nouvel article de base 12.10.31, pour permettre de prendre en compte différentes natures de dépenses – en l'occurrence de l'achat de biens et services en plus des subventions - dans les projets envisagés.

— Une augmentation de 50 000 euros de l'AB 12.01.37 relative aux dépenses en matière des droits de l'enfant, pour la création d'un site-portail qui permettra d'informer sur le contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), offrira une vitrine aux acteurs de cette question et renseignera les initiatives existant en matière d'information et de sensibilisation à ces droits.

Au sein de la DO 14, cette diminution permet de compenser :

— Une augmentation de 172 000 euros à l'article de base 41.01.11 relatif à la dotation de WBI, afin de financer différents projets spécifiques : l'organisation du voyage interconvictionnel à Birkenau en avril 2018, la prise en charge des frais de mobilité des intervenants au Forum international sur le droit à l'avortement du 22 juin et la pérennisation de la chaire Mahmoud Darwich.

— Une augmentation de 100 000 euros à l'AB 33.02.12 « Subventions diverses dans le cadre des relations internationales »

— Et une augmentation de 44 000 euros à l'AB 41.01.12 « Dotation complémentaire au BIJ » pour financer les 3 ETP nécessaires au renforcement de l'effectif du Bureau pour la gestion du nouveau programme européen « Corps européen de Solidarité ».

En complément au niveau de la DO.14 « Relations internationales » :

La dotation de base de Wallonie-Bruxelles International est majorée de 178 000 euros - en plus des 172 000 euros qu'il vient d'évoquer – à la suite de la révision des paramètres d'inflation pour 2018.

A la DO 15 qui concerne les infrastructures hospitalières universitaires :

La seule modification intervenue dans cette DO consiste en la mise à zéro de la provision qui avait été inscrite à titre conservatoire à l'AB 01.01.12 relatif au subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des infrastructures hospitalières universitaires.

En effet, la facturation dans le cadre du nouveau modèle de financement de ces infrastructures ne pourra démarrer qu'au plus tôt en 2019, voire en 2020, compte tenu des procédures, notamment informatiques, à implémenter chez les organismes assureurs.

Le Gouvernement attend l'aboutissement des

discussions entre les organismes assureurs et les différentes entités fédérées et leurs administrations respectives afin de maintenir la cohérence des systèmes ; à l'instar, d'ailleurs du système de financement, qui a été calqué sur le modèle wallon.

Cela étant, entre-temps, le Gouvernement continue de rechercher activement des solutions institutionnelles praticables, d'où la proposition formulée dans le décret programme par rapport aux forfaits.

## 2 Discussion générale

**Mme Potigny** indique que l'exposé général indiquait qu'il s'agissait d'un ajustement technique. A la lecture de celui-ci, elle ne peut que le confirmer. Il n'y a pas nouvelle politique, de nouvelle orientation et précise qu'on sent déjà la fin de législature dans ce budget alors qu'il reste encore un an avant les élections et beaucoup de chantiers ouverts...

Elle constate que le déficit 2018 reste inchangé et est fixé à 221,5 millions. Elle pressent déjà que l'objectif ne sera pas respecté. En effet, elle souligne que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a respecté qu'une seule fois son objectif budgétaire cette législature et la baisse des paramètres économiques qui va entraîner une baisse mécanique des recettes risque de faire rater l'objectif. Elle signale que cela est aussi dû au manque de prudence du Gouvernement qui a supprimé la provision conjoncturelle.

Mais la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas seule en Belgique. La Belgique étant un Etat fédéral, il y a une nécessaire coordination budgétaire. Et cette année, pour la première fois depuis longtemps, toutes les entités du pays se sont accordées sur l'équilibre structurel de la Belgique en 2020, non seulement au niveau global, mais aussi pour chaque entité. Elle explique que le fait de ne pas atteindre son objectif budgétaire est donc problématique vu l'engagement pris au sein du Comité de concertation par toutes les entités.

Son groupe aurait donc aimé avoir une projection pluriannuelle des dépenses avec les mesures à prendre et le chemin à suivre pour parvenir à l'équilibre structurel. Ce travail est d'autant plus important qu'une série de chantiers en cours auront un impact important sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Pacte pour un enseignement d'excellence, formation initiale des enseignants, ...).

Suite à l'adoption du décret de 2011 sur la nouvelle comptabilité publique, modifié en avril 2015, Mme Potigny espérait avoir enfin des documents budgétaires complets avec toutes les données utiles à une bonne compréhension afin d'avoir une vision fidèle et complète de l'état financier et budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui n'est pas le cas.

L'intervenante ne peut donc qu'encourager le Gouvernement à compléter rapidement de manière substantielle les informations contenues dans les documents budgétaires. La transparence budgétaire et comptable doit devenir la règle et non l'exception. Elle précise qu'il s'agit d'une condition nécessaire pour permettre au Parlement et à l'opposition de mener à bien son rôle de contrôleur du Gouvernement.

**M. Prévot** constate également que l'essentiel des ajustements tiennent aux paramètres macroéconomiques. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est largement inspirée de l'initiative régionale wallonne s'agissant de la nouvelle législation relative au financement des infrastructures hospitalières. Il ajoute que la Wallonie a lancé un appel en vue de déterminer un programme quinquennal de financement. Dans ce contexte, il demande au ministre-président comment il envisage le pendant réflexif pour les investissements pour ce qui concerne les hôpitaux universitaires et académiques en termes de timing et budget.

**M. le ministre-président** répond que le Gouvernement a assumé de maintenir le même niveau de déficit 221,5 millions sur quelque 11 milliards. Il insiste sur l'aspect relatif de ce déficit par rapport au budget.

Par ailleurs, il tient à dire que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas l'entité qui pose le problème, car son poids dans le déficit est extrêmement mineur. Cela ne signifie pas que le Gouvernement n'est pas préoccupé par les mesures d'économie. D'ailleurs, il signale à nouveau que dès le début de la législature, un certain nombre de mesures structurelles ont été prises et continuent à produire des effets d'économie.

En outre, son Gouvernement assume aussi l'accord pris dans le cadre du Comité de concertation. Le ministre-président ajoute qu'il a d'ailleurs joué le rôle « d'entremetteur » pour permettre cet accord. L'accord porte sur la volonté de tendre vers l'équilibre, ce qui montre que chacun n'a pas les mêmes moyens, les mêmes capacités, ne serait-ce que par la faculté de lever ou pas des recettes. Il précise que nos recettes dépendent presque exclusivement d'autres niveaux de pouvoir.

Sur les dépenses, il explique que dans le contexte actuel, il est primordial de faire un liaisonnement entre les investissements dans les secteurs de la Fédération et la croissance.

Par les outils fiscaux, les politiques macroéconomiques et les efforts des Régions, le Gouvernement fédéral peut produire des conditions qui sont génératrices de valeur ajoutée et donc, un rendement pour les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De la même manière, M. le ministre-président précise que la recherche fondamentale peut à terme augmenter le niveau de production

de richesses.

M. le ministre-président souligne que lorsqu'on tient compte du contexte macroéconomique, le niveau de dépendance aux autres entités est très fort. Les problèmes soulevés par Mme Potigny sur le rythme d'assainissement ne concernent pas seulement la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, M. le ministre-président informe M. Prévot que l'appel à projets a été lancé. Les premiers projets concernent le CHU de Liège, les Cliniques universitaires Saint-Luc et Mont-Godinne. L'administration regarde les dossiers et la lecture pour décision devrait, en principe, aboutir avant les vacances parlementaires.

**Mme Potigny** comprend les niveaux de dépendance de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les autres entités, mais elle n'apprécie pas cette façon de se cacher derrière pour justifier le fait qu'on ne fasse pas chacun à son niveau son travail. Elle regrette l'absence d'action pour tendre vers cet équilibre.

**M. Martin** tient à souligner une fois de plus dans ce débat que la Fédération n'a pas de capacité fiscale et que dès lors, pour ses recettes, elle dépend d'autres niveaux de pouvoir. Il aurait souhaité entendre les propositions du groupe MR en matière d'économie pour atteindre l'équilibre budgétaire plus rapidement au niveau du gouvernement.

**Mme Bertieaux** souligne que si la Fédération était gérée avec plus de bon sens et de fermeté, il y aurait une série de dépenses qui ne seraient pas faites pour pallier aux manquements actuels. Elle pointe une série de retards dans le chef de l'administration qui coûtent beaucoup d'argent.

**M. le ministre-président** tient à préciser qu'il est difficile de faire mieux avec moins car les objectifs qualitatifs ne sont alors pas rencontrés.

## 3 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission

*Division organique 01 : dotation au Parlement et au médiateur de la Communauté française*

Ce point n'appelle pas de commentaire.

*Division organique 06 : cabinets ministériels*

Ce point n'appelle pas de commentaire.

*Division organique 10 : service du gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques*

Ce point n'appelle pas de commentaire.

*Division organique 11 : affaires générales - secrétariat général*

**Mme Ryckmans** intervient sur la création d'un nouvel AB 12.10.31 alors que dans le même programme, l'AB 33.10.31 qui porte sur les mêmes types d'actions, a été fortement réduit.

**M. le ministre-président** répond qu'il s'agit d'une transformation purement technique puisque l'un permettait de payer des subventions et le nouvel AB permet d'acquérir du matériel.

*Division organique 14 : relations internationales et actions du fonds social européen*

Ce point n'appelle pas de commentaire.

*Division organique 15 : infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport (programme 1, activité 12 – hôpitaux universitaires)*

Ce point n'appelle pas de commentaire.

## 4 Votes

Par 7 voix contre 5, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2018 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La commission a fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

| La Rapporteuse, | Le Président, |
|---|---|
| P. POTIGNY | J. BROTCHI |